

Elaboration d'un nouveau règlement local de publicité

La commune de Saint Junien était dotée d'un règlement local de publicité en date du 27 juin 2003.

Considérant la loi ENE, 2010-788 du 10 juillet 2010 portant Engagement national pour l'Environnement et plus particulièrement l'article 581-14-3 du code de l'environnement qui prévoyait que les règlements locaux de publicité en vigueur à la date de publication de la loi restaient valables jusqu'à leur révision ou modification pour une durée de dix ans.

Considérant la loi 2020-734 du 17 juin 2020 relative aux diverses dispositions liées à la crise sanitaire qui autorisait un report de six mois de la caducité des anciens RLP.

Considérant la loi ALUR 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui avait consacré les modalités de transfert de la compétence PLU aux intercommunalités tout en prévoyant la possibilité aux communes membres des EPCI de s'y opposer par l'effet d'une minorité de blocage

Considérant les délibérations de :

La commune de Videix	en date du 24 octobre 2020
La commune de Chéronnac	en date du 31 octobre 2020
La commune de Saint Brice sur Vienne	en date du 21 novembre 2020
La commune de Saint Victurnien	en date du 1 ^{er} décembre 2020
La commune de Vayres	en date du 4 décembre 2020
La commune d'Oradour sur Glane	en date du 21 mai 2021

La minorité de blocage est atteinte.

La Commune de Saint Junien peut prescrire l'élaboration d'un nouveau RLP avant le 1^{er} juillet 2021.

La commune de Saint Junien souhaite poursuivre la préservation et l'amélioration de son cadre de vie en limitant et en réglementant les implantations des dispositifs publicitaires, enseignes et pré enseignes

Afin de protéger le patrimoine bâti et naturel, le Centre Ancien mais aussi le centre-ville dans son intégralité,

Afin d'améliorer la qualité des zones d'activités, et de protéger les entrées de ville.

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE l'élaboration d'un nouveau RLP

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité
Adoptée à la majorité
Abstention
Contre

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard